

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00521

DEVELOPPEMENT DES « EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX » (ECM) EN COORDINATION AVEC LES COMMUNES - ROUTE THEMATIQUE SUR L'EAU DANS LA VALLEE DU COTATAY SUR LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES - AVENANT A LA CONVENTION FONDS DE CONCOURS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. ~~HOUCEN REYNAUDE~~ M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161005-D20160052110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,
Mme Hélène BRUYERE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DEVELOPPEMENT DES « EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX » (ECM) EN COORDINATION AVEC LES COMMUNES - ROUTE THEMATIQUE SUR L'EAU DANS LA VALLEE DU COTATAY SUR LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES - AVENANT A LA CONVENTION FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 27 janvier 2014 et du 01 avril 2015, le Conseil de Communauté a retenu le projet de route thématique sur l'eau dans la Vallée du Cotatay présenté par la commune du Chambon-Feugerolles, au titre des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM).

Le montant prévisionnel de l'opération intégrant les coûts de maîtrise d'œuvre, de frais annexes et de travaux a été validé pour un montant total de 600 000 € HT.

Par délibération de Saint-Etienne Métropole en date du 1^{er} avril 2015, le fonds de concours à verser par la commune à la Communauté Urbaine a été acté à hauteur de 264 000 € maximum. Ce fonds de concours comprend :

- une part obligatoire qui, pour une commune de plus de 3 500 habitants, est de 20 % d'une dépense subventionnable de 420 000 € HT soit 84 000 € au maximum ;
- une part supplémentaire qui correspond à la différence entre le coût total de l'opération et la dépense subventionnable (600 000 € HT – 420 000 € HT) soit 180 000 € au maximum.

Après consultation des entreprises, analyse des offres et négociations, le montant des travaux est supérieur de 40 000 € HT par rapport au budget prévisionnel. Le montant total de l'opération passe de 600 000 € HT à 640 000 € HT, marges d'évolutions incluses.

Dans ce contexte, il convient de réajuster le montant du fonds de concours au nouveau coût total d'opération. Le dépassement de 40 000 € HT sera pris en charge, en totalité par la commune, avec une augmentation de la part supplémentaire de son fonds de concours. Le montant total du fonds de concours sera donc de 304 000 € (au lieu de 264 000 € prévu initialement).

Un avenant à la convention fonds de concours, joint au dossier, fixe la nouvelle participation de la commune.

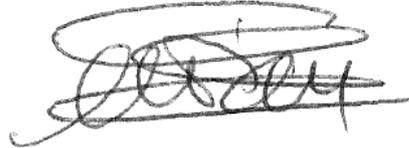
Par ailleurs, ce projet est soutenu par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) pour un montant de 125 000 € correspondant à 25 % de la dépense éligible.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **valide l'avenant à la convention fonds de concours ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention fonds de concours ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget ECM des exercices 2016 et 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU